



**Proposition de communication pour l'atelier de recherche
« les TPE artisanales en devenir »**

ERFI – 19 Mai 2005 - Montpellier

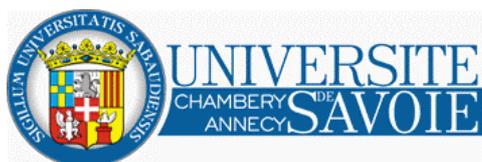
**FACTEURS ET MODALITES D'EVOLUTION
DES IDENTITES DANS L'ARTISANAT**

Mots clés : artisanat, institution, métier, identité, évolution

Auteur : Christian PICARD – Maître de Conférences à l’Université de Savoie

Membre de l’IREGE (Institut de Recherche en Economie et Gestion)

Adresse mail : christian.picard@univ-savoie.fr



**IREGE – Institut de Recherche en Gestion et Economie
UFR A.T.E.**

BP 240 - 74942 Annecy-le-Vieux

Tél : 04 50 09 24 40

Fax : 04 50 09 24 39

FACTEURS ET MODALITES D'EVOLUTION DES IDENTITES DANS L'ARTISANAT

par Christian PICARD

Introduction

L'artisanat en France constitue avant tout une construction historique originale, issue de pressions corporatistes presque séculaires et de luttes idéologiques et politiques qui débutèrent entre le XII^{ème} et le XVI^{ème} siècle. En tant qu'institution son existence est beaucoup plus récente puisque ce n'est qu'en 1962 que le décret JEANNENEY définissant le « Secteur des Métiers » fut promulgué. Dans la continuité de cette première définition, l'artisanat regroupe aujourd'hui un nombre important d'entreprises (plus de 820 000) supposées répondre à deux critères : la nature de l'activité (appartenir à une activité figurant dans la liste de l'artisanat) et la taille de l'entreprise (11 salariés maximum).

Au delà du cadre juridique, les instances représentatives de cet ensemble véhiculent depuis toujours un discours visant à promouvoir certaines valeurs propres (accomplissement personnel, compétence, qualité du travail, service, noblesse du travail manuel...) et se posent ainsi en garantes d'une identité artisanale. Dans le même temps, elles cherchent à faire évoluer l'image que se fait la population française de l'artisanat ainsi que les pratiques et comportements à l'intérieur du Secteur des Métiers. Entre tradition et modernité, leur action semble alors s'inscrire dans une double logique selon laquelle « *ce qui change, manifestement n'est pas* » (Aristote) et « *on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve* » (Héraclite). Cependant, derrière cette homogénéité « de façade », le gestionnaire ne peut que constater l'hétérogénéité qui caractérise ce microcosme, ne serait-ce que sur les critères constitutifs du Secteur des Métiers : des activités très différentes (et donc des conditions d'exercice des métiers très variables) ; des entreprises de taille très différente (avec des problématiques de gestion également très variables). Il ne peut également être dupe du fait que des forces de changement s'exercent de manière différenciée sur les activités, les métiers et les entreprises artisanales, induisant des comportements organisationnels et des évolutions différenciées.

Dans ce contexte, poser la question du devenir et de l'évolution des TPE qui composent l'artisanat suppose que l'on fasse porter l'analyse sur trois niveaux : le méso système artisanal dans son ensemble, l'activité et le métier, l'entreprise, et que l'on traite la question du point de vue de l'évolution de l'identité artisanale d'abord, des identités de métiers ensuite, et de l'identité de chaque entreprise artisanale enfin. Afin de nourrir cette problématique, notre communication déroulera un propos en trois étapes. Dans un premier temps, on cherchera à identifier les principales forces exogènes qui conditionnent les devenir des TPE artisanales. Dans ce cadre, on mettra notamment l'accent sur le rôle des institutions en tant que vecteur des pressions exercées par l'environnement. Dans un second temps, à la lumière de l'évolution récente de quelques métiers artisanaux, on tentera de montrer que l'influence de l'environnement se matérialise par une transformation des métiers et par une codification des savoir-faire. Enfin, dans un troisième temps, on mobilisera la métaphore identitaire pour proposer une grille de lecture conceptuelle du processus d'évolution des TPE artisanales.

I – L’environnement et le Secteur institutionnel des métiers comme facteurs d’évolution dans l’artisanat

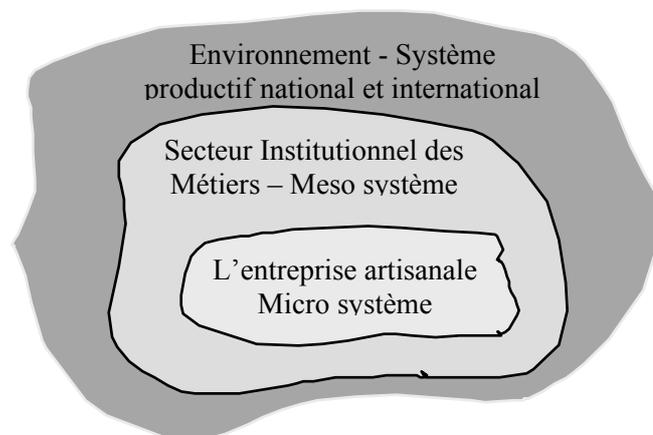
On défend dans cette première partie l’idée que si les TPE artisanales sont soumises à l’influence de forces exogènes qui conditionnent, au moins partiellement leur devenir, c’est surtout par l’intermédiaire de leurs instances représentatives que ces forces arrivent jusqu’à elles. Pour la clarté du propos, on présentera d’abord la distinction que l’on semble pouvoir faire, pour ce qui est de l’artisanat, entre deux niveaux d’environnement, ce qui nous permettra d’identifier les principales variables macro économiques (1.1). On abordera ensuite les principaux axes d’action de l’institution qui constituent pour l’essentiel des réponses aux forces précédentes et sont susceptibles d’influencer le devenir des TPE artisanales (1.2).

1.1 La spécificité de l’environnement de la TPE artisanale

Si l’artisanat paraît être un «monde à part», une survivance du passé pour certains, et si l’entreprise artisanale semble répondre à une logique différente de celle couramment admise dans la littérature managériale, on ne peut pour autant faire abstraction des interactions entre ce microcosme et l’univers où l’environnement dans lequel il s’inscrit. L’entreprise artisanale doit donc être considérée, à l’instar des autres organisations, comme une entité en situation de dépendance / autonomie par rapport à son environnement.

La figure n°1 ci-dessous permet de visualiser cette insertion de l’entreprise artisanale en proposant une acception de l’environnement un peu différente de celle habituellement retenue¹. On considérera en effet, à l’instar de P.A. Julien et M. Marchesnay, que chaque TPE artisanale constitue un micro système intégré dans un méso système ou écosystème intermédiaire (le Secteur Institutionnel des Métiers) faisant lui même partie d’un macro système représentant l’environnement direct ou spécifié (fournisseurs, clients, concurrents, partenaires...) et l’environnement indirect ou écosystème global (pouvoirs publics, système productif et économie nationale française voire internationale...).

Figure N° 1
Le micro-système artisanal dans son environnement



¹ J.P. Bréchet (1996) distingue par exemple trois niveaux d’environnement : le micro environnement ou environnement spécifié (acteurs avec lesquels l’entreprise est en contact direct), le méso environnement ou écosystème intermédiaire (concurrence, filière, banques, état...) et le macro environnement ou écosystème global (contexte national, technico-économique et sociétal).

Pour ce qui est des facteurs du macro environnement qui influent sur l'artisanat en général, on reprendra, sans objectif d'exhaustivité, les principales catégories de facteurs généralement identifiées par la stratégie en insistant simplement sur certains éléments qui nous paraissent aujourd'hui concerner l'artisanat :

- Les facteurs démographiques (augmentation de la durée de vie, baisse de la natalité, vieillissement de la population...). Le vieillissement de la population semble aujourd'hui un facteur important d'évolution de l'artisanat pour au moins deux raisons : tout d'abord parce que les artisans chefs d'entreprises sont de plus en plus nombreux à partir à la retraite et que la reprise de leur activité se fait par de nouveaux entrepreneurs aux objectifs, motivations, compétences différents de ceux habituellement rencontrés dans le Secteur des Métiers. Ensuite, parce que cela génère une modification des attentes, des besoins et des goûts des clients qui fait que la demande adressée aux entreprises de l'artisanat change.

- Les facteurs politiques et économiques et notamment la manière dont les pouvoirs publics orientent leur action en matière de soutien ou de relance de l'activité économique ont aussi une influence sur l'artisanat. Certaines professions (le bâtiment et les travaux publics par exemple) sont pour une partie de leur activité directement tributaires des dépenses publiques et pour une autre partie dépendants de la politique monétaire et des taux d'intérêts et de crédit en vigueur. Plus largement, la conjoncture économique et le ralentissement ou l'accélération de l'activité ainsi que les conditions réglementaires (législation du travail, sociale, fiscalité...) déterminent et éventuellement modifient le contexte général d'activité de l'artisanat.

- La mondialisation et, dans un tel contexte, les comportements concurrentiels tant au niveau local qu'à l'échelle internationale bouleversent également les conditions d'activité des TPE artisanales. Dans les activités de sous-traitance (le décolletage par exemple), les mouvements de concentration des capitaux et des unités de production, les délocalisations, ou encore l'externalisation modifient les relations entre TPE artisanales et donneurs d'ordres et portent en eux à la fois des menaces (la perte de certains clients, le respect de conditions commerciales ou de production plus contraignantes...) et des opportunités (accès à de nouveaux marchés, augmentation du volume de commandes...). L'innovation, l'évolution des technologies et le progrès technique sont aussi sources de remise en cause pour l'artisanat en générant de nouvelles matières, de nouvelles demandes, de nouvelles façons de travailler ou simplement en permettant la baisse des coûts des productions et des prix de vente, avivant du même coup la concurrence.

- Enfin, les mutations sociologiques, culturelles et sociétales (travail des femmes, mobilité sociale et géographique accrue, souci de l'environnement, du développement durable, augmentation du temps de loisirs...) modèlent également l'écosystème général dans lequel s'insère l'artisanat et créent de nouvelles conditions d'exercice des activités voire de nouvelles activités. Par exemple, la valorisation de la création d'entreprise (voie d'accomplissement personnel, de contribution individuelle à la croissance et à l'effort économique collectif ou tout simplement moyen de créer son propre emploi) et de la « société du service » couplée avec une certaine défiance vis à vis de la grande entreprise, semblent générer aujourd'hui l'arrivée de « nouveaux créateurs ou entrepreneurs » attirés par l'image de secteur refuge que semble conserver l'artisanat.

Bien que cette revue ne soit pas exhaustive, elle suffit pour constater que le devenir des TPE artisanales n'est pas indépendant du devenir de l'écosystème dans lequel elles agissent. Cela dit, on peut penser que toutes ces influences se diffusent ou se cristallisent sur l'identité artisanale par le biais des institutions garantes de cette identité.

1.2 L'influence du méso système artisanal et de ses institutions

A l'origine de sa restructuration et organisation (années 1920), l'artisanat a d'abord été perçu comme un secteur social de travailleurs manuels nécessitant une protection des pouvoirs publics pour survivre. Dans un deuxième temps (loi du 10 Mars 1937), l'accent a été mis sur la qualification professionnelle requise pour appartenir à cet ensemble. Enfin, dans les années 1960, il a commencé à être considéré comme un acteur incontournable du développement économique. C'est à partir de cette période que se sont affirmés les contours du secteur institutionnel qu'est actuellement l'artisanat et que les Chambres de Métiers ainsi que l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers) ont fini d'enrichir la palette de leurs missions².

Acteur aujourd'hui incontournable de la représentation de l'artisanat en France, cette institution joue, en exerçant ses missions régaliennes, le rôle d'un « filtre sélectif » chargée tout à la fois de défendre l'identité artisanale et d'en favoriser l'évolution ou la modernisation, notamment par l'intégration des évolutions économiques, réglementaires ou sociétales évoquées dans la partie précédente. En cela, ces instances représentatives de l'artisanat ont un impact sur le devenir des TPE relevant de leurs attributions. Afin de le matérialiser on présente ici les principales missions des Chambres de Métiers en mettant l'accent sur quelques orientations actuelles qui nous paraissent être de nature à introduire le changement dans l'identité collective artisanale.

- La gestion du répertoire des métiers (créé en 1962) ainsi que l'administration d'un centre de formalités des entreprises (CFE) constituent un premier ensemble de missions dévolues aux Chambres de Métiers. Ce sont donc ces institutions qui enregistrent et immatriculent les « nouveaux artisans ou les nouvelles entreprises artisanales ». Elles sont ainsi en première ligne pour intégrer, conformément à la liste officielle des métiers artisanaux, de nouvelles activités parfois très éloignées des métiers traditionnels³. Cette liste regroupant pêle-mêle plus de 250 métiers, il est aujourd'hui difficile de trouver une homogénéité sociale, identitaire ou de métier entre un accordeur de pianos, un boucher - charcutier, ou encore un plâtrier – peintre. Cela d'autant plus que cette liste s'étend avec l'arrivée de nouveaux métiers issus du progrès technologique (comme par exemple la reproduction d'enregistrements vidéos ou informatiques, codes 22.3C-Z ou 22.3E-Z de la NAFA) augmentant du même coup l'hétérogénéité du Secteur des Métiers sur ce critère.

- L'aide à la création, au développement et surtout, depuis quelques années, à la transmission – reprise⁴ constituent un deuxième ensemble de missions. Dans ce domaine, les Chambres de Métiers sont aujourd'hui une porte d'entrée dans l'artisanat pour de nouveaux créateurs ou repreneurs d'entreprises dont le profil s'éloigne du profil traditionnel artisanal :

² Instituées en 1925 (loi du 26 Juillet), les Chambres de Métiers, dans un premier temps simples dépositaires du droit du Secteur des Métiers, ont vu leur place et leur rôle évoluer et s'enrichir au cours du 20^{ème} siècle au fil des changements de la définition juridique de l'artisan. Au niveau national, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, réunie pour la première fois en 1931, a suivi le même chemin pour devenir par décret du 7 Mars 1966, un établissement public représentant les Chambres de Métiers.

³ Aux termes de la loi du 5 Juillet 1996, parmi les critères à satisfaire pour relever du Secteur des Métiers, les artisans doivent « *exercer une activité indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service... figurant sur une liste établie par décret* ». Cette dernière, la nomenclature des activités françaises artisanales (NAFA) comprend plus de 250 métiers.

⁴ Depuis quelques années, les dispositifs d'aide à la transmission - reprise institués par le Secteur des Métiers ont été fortement renforcés : sensibilisation des cédants potentiels, formations de plus en plus formalisées des repreneurs, création de bases de données et de bourses pour faciliter la rencontre offre – demande, accompagnement des repreneurs post-reprise...

en matière de création ex nihilo, la proportion de nouveaux artisans ayant suivi le cheminement classique (apprenti-compagnon ou salarié-chef d'entreprise) diminue (APCE, 2000) ; en matière de reprise, on constate également un recul de la reprise par un membre de la famille du cédant et, dans une moindre mesure, par un salarié de l'entreprise, au profit de la reprise par un tiers extérieur (C. Thévenard- Puthod, C. Picard, 2002, 2004). Face à un besoin de plus en plus important (lié au nombre grossissant de TPE artisanales à reprendre) et au déficit de repreneurs au sein même de l'artisanat, ses institutions n'ont alors pas d'autre choix que de « recruter à l'extérieur » de nouveaux dirigeants aux motivations, aux objectifs et aux compétences (techniques et managériales) souvent différentes de celles de l'artisanat traditionnel. On peut ainsi penser qu'une proportion de plus en plus importante de TPE artisanales va connaître une évolution et un devenir différent de celles plus traditionnelles. Par ailleurs dans le cadre de ces missions d'assistance, les Chambres de Métiers interviennent dans d'autres domaines tels que la gestion de la qualité, de l'organisation, l'appui à la modernisation, à la mise aux normes, à l'exportation... Là encore, on peut faire l'hypothèse qu'elles contribuent de la sorte à rapprocher la gestion des TPE artisanales de celle des autres formes d'entreprises, modifiant alors leur trajectoire d'évolution et leur devenir.

- L'élaboration et la mise en œuvre de formations et de l'apprentissage constituent une troisième catégorie de missions que les Chambres de métiers remplissent et qui peut contribuer à la modification de l'identité artisanale. L'Observatoire des Qualifications et des Formations de l'Artisanat (OQFA), dont le rôle est d'évaluer les besoins de formation et de mettre en place les dispositifs pour répondre à ces besoins, participe à l'entrée de nouveaux savoir-faire dans l'artisanat. En outre, le développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage, mission vieille de soixante quinze années, va probablement conduire à faire entrer dans des TPE artisanales de « nouvelles générations » (évoquées plus haut), de jeunes avec un profil sensiblement différent de l'apprenti traditionnel.

- Enfin le dernier ensemble de missions sur lequel il faut s'arrêter concerne la promotion « collective » de l'artisanat et de l'entreprise artisanale. Dans ce domaine, le Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat⁵ (FNPCA) ne compte pas ses efforts pour, d'une part, modifier la perception que les français ont de l'artisanat et, d'autre part, attirer les jeunes et surtout de nouveaux publics vers l'artisanat. A ce dernier titre, la présence de stands dédiés à l'artisanat dans certains salons de l'éducation vise par exemple à attirer les diplômés Bac + 5 vers l'artisanat. On est alors loin du public des jeunes en collègue et plutôt en échec scolaire, classiquement démarchés par ce secteur pour les inciter à intégrer une filière de formation professionnalisante sanctionnée par un CAP ou un BEP. Là encore, l'arrivée de nouveaux artisans ou salariés des artisans, au profil différent de ceux composant habituellement le Secteur des Métiers, couplée avec un « nouveau discours » sur l'artisanat et donc une perception différente de cet ensemble, vont vraisemblablement conduire à une évolution de son identité collective.

De manière plus générale, le dernier « Projet politique des Chambres de Métiers pour l'artisanat » publié par l'APCM, et en particulier la tentative de clarification du débat sur l'identité artisanale qu'il contient, montre que les instances représentatives de l'artisanat

⁵ Institué par la loi de finances de 1996, à la demande du Secteur des Métiers, ce fonds est alimenté par une taxe de 10,4 euros payée par chaque entreprise artisanale. Il est à l'origine des fameux slogans médiatiques (« *l'artisanat première entreprise de France* », pour le dernier) mais aussi d'actions de communication (spots publicitaires « printemps du cinéma », campagne radiophonique « arti news », campagnes d'affichages, actions « découverte des métiers artisanaux dans les collèges »... à destination de différents publics.

cherchent un positionnement intermédiaire entre tradition et modernité. Tradition d'abord, parce que le projet de réforme du Répertoire des Métiers⁶, au delà de ses aspects pratiques (attribution des titres de qualification...) vise un double objectif : préserver (ou restaurer) l'image et les valeurs traditionnelles de l'artisanat et notamment la haute technicité, le savoir-faire, la qualité du travail, l'authenticité ; identifier très fortement le Secteur des Métiers et affirmer sa spécificité (« *il serait regrettable que l'identité artisanale se laisse absorber par celle plus générique des PME.* »). Modernité ensuite, parce que ce projet affiche clairement la nécessité pour l'artisanat d'évoluer pour répondre aux nouvelles conditions d'exercice des activités, de s'ouvrir sur l'Europe, de développer l'intégration des technologies de l'information et de la communication...

En matière d'influence des institutions sur le devenir des TPE artisanales, il faut enfin mentionner l'action de la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des professions libérales (DCASPL) qui relève du Ministère des PME. Cette institution, qui œuvre également dans le sens du soutien et de l'assistance aux PME, semble simultanément offrir un appui aux actions et à l'influence du Secteur des Métiers, tout en contribuant peut être à une dilution de la notion d'artisanat. Elle adopte en effet une « focale » plus large en s'intéressant aux PME et TPE telles qu'elles sont définies dans la recommandation de la Commission des Communautés Européennes en date du 3 Avril 1996 qui ne reconnaît pas les entreprises artisanales et considère qu'elles « *continueront à être définies, au niveau national, en fonction de leurs spécificités* ».

II - La modification des métiers artisanaux comme modalités d'évolution des TPE artisanales

L'objet de cette seconde partie est d'aborder la question du devenir des TPE artisanales au travers de l'évolution des métiers artisanaux. On suggère ici qu'il faut, pour se rapprocher de la TPE artisanale, raisonner de manière moins collective que dans la partie précédente et prendre en compte la diversité des métiers et des évolutions. Après avoir tenté de montrer la pertinence d'une approche en termes de métiers, compte tenu de la « focalisation » sur le métier dans l'artisanat (2.1), on présentera quelques tendances en matière de modification des métiers qui plaident empiriquement pour une évolution différenciée des artisanats et des identités de métier (2.2).

2.1 La focalisation sur le métier dans les TPE artisanales

Afin de comprendre pourquoi le métier a tant d'importance dans l'artisanat, il suffit de faire un bref détour par son histoire. Construction historique originale, l'artisanat actuel est l'aboutissement d'une longue histoire marquée à la fois par des poussées de corporatisme (l'ancien régime et la période de Vichy, notamment) et de libéralisme (le XIX^{ème} siècle post-révolutionnaire, principalement). Plus près de nous, la période située entre 1900 et 1960 fut également très mouvementée et se caractérise, notamment, par de vives oppositions entre

⁶ Ce projet propose de distinguer deux sections au sein du répertoire : la section de l'artisanat regroupant les artisans qualifiés (détenteurs d'une certain niveau de qualification professionnelle : diplôme, titre d'artisan ou maître artisan) et la section des Métiers regroupant ceux qui ne peuvent justifier de cette qualification).

syndicalisme et corporatisme, doctrine catholique et doctrine communiste, à propos de la question de la définition générale de l'artisanat. Pendant plus de cinquante années, cette question constituera la toile de fond des débats sur la taille de l'entreprise artisanale, la limitation ou non de l'accès aux professions, et alimentera, par voie de conséquence, les conflits d'intérêt opposant les principaux organes de représentation de l'artisanat⁷.

Finalement, toutes ces oppositions, portées par les communautés d'arts et de métiers, les confréries religieuses, les jurandes, les corporations puis par les syndicats professionnels (rassemblant en fait des artisans d'un même métier) n'ont visé qu'à défendre les intérêts strictement particuliers de chaque profession (APCM, 1995). Ceci explique alors, au moins en partie, que le métier soit au centre de l'identité artisanale, même si l'artisanat a aujourd'hui fait siennes les principales valeurs défendues par ces différentes catégories : taille limitée, culture de métier et transmission des savoir-faire par l'apprentissage (T. Hubert, 2004). On ne doit cependant constater que, derrière une identité collective, « de façade » pourrait-on dire, se superposent sans toutefois correspondre totalement une identité artisanale et des identités de métier ou de profession.

En forçant un peu le trait, il n'y aurait donc pas un artisanat mais des artisanats ou plutôt des activités ou métiers artisanaux. De ce fait, la proximité entre les TPE artisanales ne viendrait pas tant d'une appartenance institutionnelle à un ensemble hétérogène, le Secteur des Métiers, que d'une appartenance professionnelle à un sous ensemble plus homogène d'entreprises exerçant la même activité. On suggère alors que c'est avant tout au niveau de l'exercice du métier que les TPE artisanales sont soumises, de manière différenciée, aux forces de changement identifiées. Cela est rendu possible par le fait que les entreprises artisanales sont focalisées⁸ sur leur métier (C. Picard, 2000). Pour être bref, cela signifie que leur « comportement organisationnel » (au sens de J. Rojot et A. Bergman, 1989) est déterminé par le métier, tant au niveau de la relation que l'entreprise établit avec son environnement (ses clients, ses fournisseurs, ses conseillers...) qu'au niveau de la manière dont elle exerce son activité (son organisation, sa coordination, ses techniques et matériel mis en œuvre...).

Si toutes les TPE artisanales sont focalisées sur leur métier, les métiers différencient les uns des autres. Reste donc à répondre à la question de ce qui différencie chaque objet de focalisation, c'est à dire chaque métier, et fait que le devenir et l'évolution des TPE artisanales variera selon la profession. Sans entrer dans la spécificité de chaque métier, on peut toutefois avancer un début de réponse en trois temps : en introduisant tout d'abord le fait que chaque métier est une combinaison spécifique de compétences et de savoir-faire qui constitue la base de connaissances de chaque entreprise ; en ajoutant ensuite que les bases de connaissances des métiers artisanaux privilégient plus le savoir-faire technique que le savoir-faire organisationnel ; en considérant enfin que ces bases de connaissances se distinguent selon le degré de codification des savoir-faire et des compétences mises en œuvre (Y. Doz, 1994).

Sur un continuum allant du tacite au codifié on peut distinguer trois échelons :

⁷ Entre 1925 et 1962, la définition de l'artisan, tantôt fondée sur la dimension de l'entreprise, tantôt fondée sur des critères d'ordre qualitatif (participation personnelle à l'exécution du travail, métier manuel, qualification professionnelle...), sera ainsi modifiée à huit reprises. D'un projet de statut à l'autre, plusieurs décrets furent promulgués. Taxés de partialité envers telle ou telle profession, ils seront tous violemment contestés, et aucun de ces textes, lois ou règlements ne sera appliqué.

⁸ Cette « focalisation » peut être définie comme « *un processus dynamique par lequel les aspirations et les actions des membres d'une même entité économique et sociale convergent vers un même élément, constituant ainsi l'ossature de l'identité et de l'entreprise* » (C. Hoffsteter, B. Ramanantsoa 1981) et s'effectue généralement sur l'un des trois éléments suivants : le leader, une activité, ou un mode de comportement.

- le savoir-faire non codifié ou tacite regroupe un ensemble de connaissances non formalisables et donc difficiles à transmettre ou à reproduire. Les astuces, trucs et tours de main, que l'analyse taylorienne a longtemps cherché à gommer du savoir-faire, constituent l'essentiel de ces connaissances. Si la formalisation des procédures reste difficile, la compétence reste du domaine de l'expérience individuelle. L'observation, le compagnonnage, l'écoute du maître, peuvent accélérer l'apprentissage.

- le savoir-faire codifiable qualifie un ensemble de connaissances formalisables mais non encore codifiées ou formalisées, pour différentes raisons : parce que la complexité et la variété des problèmes pour lesquels elles sont mobilisées n'ont pas encore permis de trouver de solution pouvant faire l'objet d'une formalisation ; parce que la fréquence relativement faible de leur utilisation ne rend pas nécessaire la recherche de routines et de procédures formelles pour les mettre en oeuvre ; ou encore, parce que l'investissement nécessaire pour mécaniser des tâches s'effectuant manuellement n'est pas rentable, faute de marché.

- le savoir-faire codifié désigne les connaissances qui sont formalisées, proches des connaissances scientifiques et constitutives des techniques. Ces connaissances peuvent facilement être diffusées et faire l'objet d'un apprentissage. Elles font généralement l'objet de procédures et de routines. La formalisation complète des procédures de production est possible et rend les tâches mécanisables.

La perméabilité des TPE artisanales aux modifications de leur environnement varierait donc en fonction de l'activité qu'elles exercent. Les modalités d'intégration ou d'adaptation à ces modifications seraient également variables en fonction de cette activité, et se traduiraient avant tout par une évolution des savoir-faire.

2.2 Les modifications du métier : du tacite vers le codifié

L'observation empirique des évolutions intervenues dans certains métiers artisanaux, complétée par des études de cas (C. Picard, 2000) permettent de donner corps à cette idée de modification de la base de connaissances des TPE artisanales sous l'influence de pressions exogènes. On précise ici cinq schémas types de réponses ou d'adaptations que les TPE artisanales proposent ou inventent pour résister à ces pressions. Ils traduisent, à des degrés divers, un mouvement de «codification» des compétences qui caractérise, en quelque sorte, le passage d'un savoir-faire individuel (celui de l'artisan) à un savoir-faire collectif ou partagé (celui de l'entreprise).

- on qualifiera le premier type de mouvement repérable de «personnalisation des compétences». Il semble répondre à l'augmentation de la concurrence et à la nécessité pour les TPE artisanales, dans certaines activités, de se différencier. Il correspond à ce que l'on peut observer dans des activités telles que la coiffure mais aussi dans la fabrication de meubles, et semble être celui qui traduit le moins la «codification des compétences» telle qu'elle a été présentée. En effet, si l'on cherche tout d'abord à caractériser ce que les dirigeants savaient le mieux faire, c'est-à-dire quelles étaient leurs «compétences clés» et ce qui les différenciait des autres entreprises, on constate que c'est exclusivement un savoir-faire d'essence tacite, reposant sur leur originalité, leur créativité et leur imagination. Si l'on cherche, ensuite, à caractériser ce que sont devenues ces bases de connaissances, on constate que si elles ont «augmenté en volume», notamment par l'embauche de personnes détentrices d'un savoir faire tacite, leur nature n'a, en revanche, que peu évolué. Dans ce cas de figure, la

résultante est la mise en commun ou, plus exactement, la juxtaposition de savoir-faire individuels, peu codifiés, plutôt qu'un réel assemblage de compétences diverses et complémentaires. L'originalité de chacun (chaque salarié) doit être exploitée et mise au service de «l'originalité collective de l'entreprise». La codification, si codification il y a, s'applique donc plus à la conception du métier qui préside dans l'entreprise qu'à la manière de l'exercer. Elle se traduit non pas par une modification de la base de connaissances, du tacite vers le codifié, mais essentiellement par un renforcement du tacite.

- le second mouvement de transformation des bases de connaissances identifiable, sera désigné par l'expression «duplication des compétences». Il est principalement observable chez certains coiffeurs. Dans ce cas de figure, le passage d'un savoir-faire individuel à un savoir-faire collectif s'effectue de la manière particulière suivante : dans un premier temps, l'artisan utilise son savoir-faire (ses compétences techniques mais aussi son originalité et ses qualités artistiques) pour créer des «produits», en l'occurrence des coupes de cheveux originales. Il cherche ensuite à standardiser ces coupes de cheveux ou ses produits en définissant et en formalisant les gestes techniques mais aussi les «outils» nécessaires à leur réalisation. Une fois cette première étape de codification effectuée, il lui reste à apprendre et transmettre ces gestes aux autres membres de son entreprise. Dans ce cas de figure, le recours aux technologies de l'information et de la communication, et plus particulièrement l'utilisation de l'informatique et de la CAO peuvent lui procurer des possibilités supplémentaires : d'une part, celle de profiter d'un support pédagogique exceptionnel pour former son personnel et l'entraîner aux gestes à accomplir ; d'autre part, celle de continuer à innover et à créer de nouvelles coupes de cheveux ou de nouveaux produits, par le biais d'un outil de création virtuelle, qui lui permet, en outre, de conserver la reproductibilité de son savoir-faire. Expérimentée et mise en oeuvre avec succès dans un premier salon, la démarche peut alors être dupliquée ou reproduite à plus grande échelle, c'est-à-dire dans un second, puis un troisième salon. Pour d'autres activités (la bijouterie par exemple), cette démarche peut déboucher sur l'ouverture successive de plusieurs commerces et sur le passage du commerce indépendant au commerce associé (notamment par la franchise).

- en parallèle des deux mouvements précédents, on peut repérer une troisième tendance qui semble concerner un nombre plus important d'activités. L'appellation qui nous semble le mieux lui convenir est celle «d'industrialisation et de mécanisation des compétences». Il s'agit en effet d'un mouvement dans lequel le progrès technique, les évolutions technologiques et les machines jouent un rôle prépondérant. Si l'investissement semble être le moteur de cette modalité de transformation des compétences, elle se caractérise surtout par le fait que de nombreux gestes, tâches ou travaux initialement effectués manuellement sont, peu à peu, pris en charge et réalisés par des machines. Dans les deux formes précédentes, le maintien d'une dimension manuelle laisse une certaine liberté à l'acteur. Ici, avec les machines, cette liberté disparaît au profit d'une standardisation des procédés, des résultats et des qualifications. D'autre part, le travail est plus ou moins découpé en étapes ou en phases qui sont effectuées par des personnes différentes. Si la rationalisation du travail (au sens taylorien) est ici un terme excessif, il n'en demeure pas moins que ce mouvement aboutit à une certaine spécialisation des tâches et une formalisation des processus de production. En ce sens, on s'éloigne fortement du processus de production artisanal et l'on assiste, effectivement, à une codification du savoir-faire et des compétences détenues par les entreprises et requises pour exercer le métier. La fabrication industrielle du pain constitue une illustration flagrante de cette tendance (mécanisation des opérations d'incorporation et de mélange des matières premières, standardisation des quantités à mélanger...).

- la quatrième caractéristique de la transformation de la base de connaissances dans les activités artisanales, est son enrichissement. On la définira comme «l'acquisition de nouvelles compétences». A cet égard, on distinguera deux types de nouvelles compétences : tout d'abord celles liées ou rendues nécessaires par le changement des conditions d'exercice du métier, l'adoption des nouvelles technologies, c'est-à-dire les compétences techniques dont l'acquisition peut être considérée comme une conséquence directe du mouvement d'industrialisation et de mécanisation décrit précédemment. Dans ce premier domaine, ces compétences semblent être intégrées dans la durée, sans rupture radicale. Ensuite, celles que l'on qualifiera de managériales ou d'entrepreneuriales, c'est-à-dire les compétences administratives, commerciales, financières rendues nécessaires par la gestion de l'organisation. Dans ce second domaine, ce qui est le plus flagrant c'est l'intégration et le développement, dans les entreprises, de fonctions auparavant ou traditionnellement sous-traitées ou «sous-estimées» telles que les fonctions commerciale, de gestion des ressources humaines, de secrétariat-accueil, de comptable. C'est, à nos yeux, l'acquisition des compétences nécessaires à cette gestion qui révèle le plus la modification de la base de connaissance de chacune des entreprises.

- Enfin, la dernière tendance identifiable correspond à «un partage ou à une association des compétences » et fait référence aux diverses formes de partenariat, la plupart du temps entre artisans du même corps de métier ou de corps de métier complémentaires. On peut notamment l'observer dans les activités relevant du bâtiment et des travaux publics mais, plus généralement, elle semble être une forme de réponse dominante à la concentration en amont ou en aval de la position des artisans dans une filière. Il s'agit en effet d'un mouvement dans lequel le comportement concurrentiel des fournisseurs et/ou des clients joue un rôle prépondérant. Sous des structures plus ou moins formalisées, elle se concrétise par la mise en place de groupements d'achats, de groupements d'employeurs ou encore par des associations d'artisans du même métier leur permettant de répondre en commun à des demandes plus importantes (exemple des appels d'offre pour de gros chantiers immobiliers ou de travaux publics). Les compétences mises en commun sont soit identiques soit complémentaires. Dans les deux cas, la coordination du travail suppose une rationalisation du travail, une standardisation des façons de faire et donc une certaine codification des savoir-faire de chaque « associé » : la pose de sanitaires dans des ensembles immobiliers importants impose que chaque appareil soit posé à l'identique ; de même, la succession des différents corps de métiers (maçons, électriciens, plâtriers, peintres...) impose qu'ils se soient coordonnés au préalable.

Même si leur intensité varie d'une activité à l'autre, on voit bien que l'évolution se fait plutôt dans le sens du passage d'un savoir-faire tacite dominant à un savoir-faire codifié dominant. Ces mouvements, qui peuvent se combiner, conduisent à des modifications des métiers artisanaux dans toutes leurs dimensions : au niveau organisationnel, au niveau de la mission, et au niveau de la base de connaissances, des compétences et savoir faire. Ce que l'on pourrait appeler « l'économie moderne » conduit donc parfois les artisans à faire des entorses au principes identitaires de leur métier. Pour accroître leur rentabilité, ou plus simplement pour survivre, ils sont amenés à adopter des procédés industriels, à spécialiser leurs ouvriers. Mais cette tendance peut aussi donner naissance à de nouveaux métiers, intégrés à l'artisanat comme le montre l'exemple de l'automobile. D'abord métier unique il y a un siècle, la réparation automobile s'est ensuite fractionnée en diverses activités (mécanique, tôlerie, peinture, électricité) exercées par des professionnels indépendants. Dans un troisième temps, ces activités se sont à nouveau regroupées au sein de marques, d'agences, de concessions, notamment sous la pression des constructeurs.

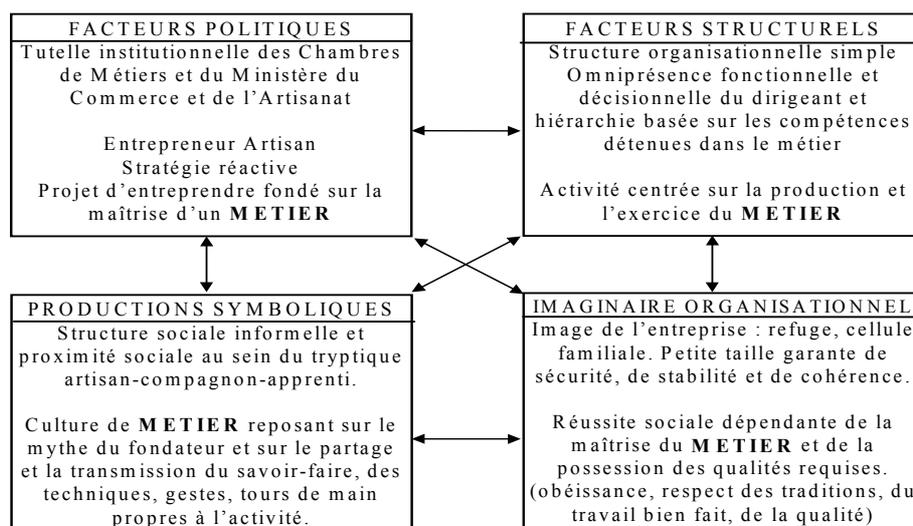
III – L'évolution identitaire comme concept éclairant du devenir des TPE artisanales

On a vu dans les parties précédentes que le devenir des TPE artisanales est intimement lié au devenir de l'identité artisanale (défendue par les instances du Secteur des Métiers) et au devenir des identités des métiers (défendues par les syndicats professionnels). On introduit maintenant l'idée qu'il dépend aussi de la manière dont chaque TPE artisanale « réagi » aux pressions exercées par ces différentes institutions. Dans cette optique, l'objet de cette troisième partie est de mobiliser la métaphore identitaire pour proposer une approche plus conceptuelle des éléments abordés précédemment, les articuler entre eux et finalement explorer les réponses théoriques à deux questions : quelle peut être la nature de l'évolution des TPE artisanales ? Quels peuvent être les déterminants de cette évolution ? On s'attachera pour cela à préciser tout d'abord la représentation théorique de l'entreprise artisanale sur laquelle on peut s'appuyer (3.1). On proposera ensuite une grille de lecture des voies d'évolution de la TPE artisanale à l'aide des concepts de reproduction et de transformation (3.2).

3.1 La représentation identitaire de la firme artisanale

Dans le cadre d'une recherche précédente (Picard, 2000), la mobilisation du concept d'identité⁹ et du paradigme identitaire a permis de proposer un cadre méthodologique utile pour approcher l'entreprise artisanale en tant qu'objet spécifique d'observation et aborder son évolution. Dans un premier temps, on a rapproché les bases théoriques et conceptuelles de la métaphore identitaire (J.P. Larçon, R. Reitter, 1979) généralement dédiée aux grandes entreprises, avec les connaissances plus empiriques disponibles sur l'artisanat. Cette démarche débouche sur un « idéal-type » (au sens de M. Weber, 1920), du système identitaire artisanal représenté dans la figure ci-dessous.

Figure n° 2 :L'idéal-type du système identitaire artisanal
adapté de J.P. Larçon et R. Reitter (1979)

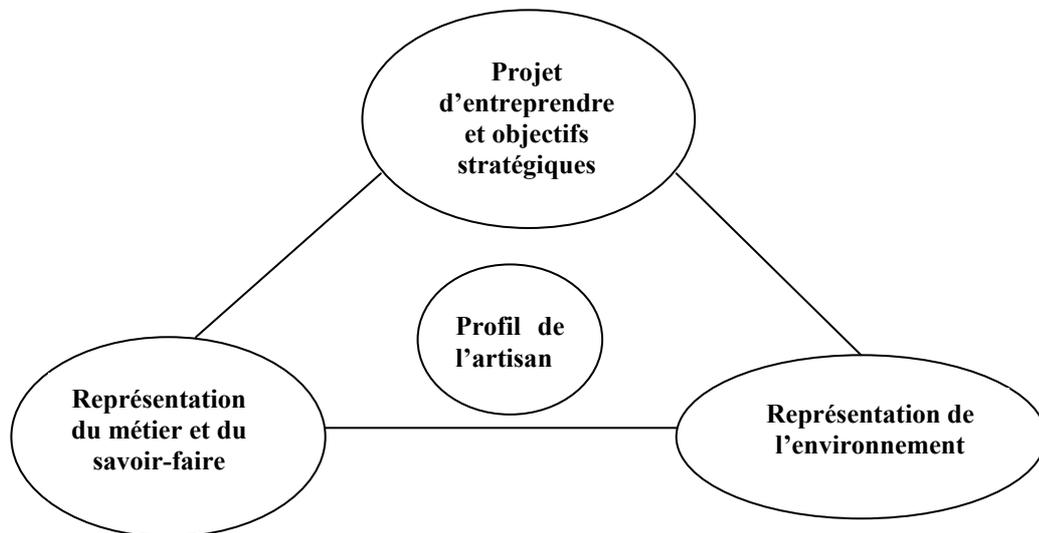


⁹ Le concept d'identité s'est avéré le plus adapté pour proposer une définition de l'entreprise artisanale qui puisse concilier et intégrer les apports des quatre principales approches que la littérature sur l'artisanat permet de recenser : économique, sociologique, juridique ou institutionnelle et gestionnaire.

Mais, si l'on retient cet idéal-type, l'analyse du secteur artisanal se substitue à l'analyse des firmes qui le composent. En d'autres termes, cette première étape autorise une caractérisation identitaire du milieu artisanal mais ne permet pas de capter l'essence du système identitaire de chacune des firmes qui composent ce milieu. L'application du modèle général de l'identité au cas de l'artisanat nous a donc conduit à repérer deux types de référents identitaires : d'une part, ceux qui fondent l'identité du méso-système artisanal ; d'autre part ceux qui fondent l'identité de chaque firme appartenant à ce méso-système dont, notamment, le métier (objet de focalisation au sens de C. Hoffsteter et B. Ramanantsoa, 1981), et l'artisan chef d'entreprise (jouant un rôle central dans la construction et le maintien de l'identité de son entreprise).

Dans un second temps, on a alors cherché à ne retenir que les « caractéristiques identitaires essentielles » (« le noyau identitaire » au sens de A. Mucchielli, 1992) qui, d'une part, donnent à chaque entreprise artisanale sa spécificité et, d'autre part, permettent d'obtenir une définition identitaire satisfaisante de chacune de ces entreprises. Cette seconde étape débouche sur un cadre d'analyse du système identitaire de la firme artisanale dont la figure suivante rend compte.

Figure n°3 : Le système identitaire de l'entreprise artisanale



La vérification de la pertinence de ce « modèle identitaire » à partir d'une enquête auprès de 346 artisans a ainsi montré qu'il était possible de découvrir des régularités, de les ordonner et de mettre en évidence deux résultats principaux¹⁰. Tout d'abord, l'existence d'un « effet système » qui confirme que parler de configurations identitaires a bien un sens dans l'artisanat puisque les caractéristiques de chacun des pôles identitaires dépendent des caractéristiques des autres pôles. Ensuite, l'existence, dans l'artisanat, de deux configurations type concurrentes de ce système identitaire.

- La première configuration est celle de « l'artisan traditionnel » qui se caractérise par : une

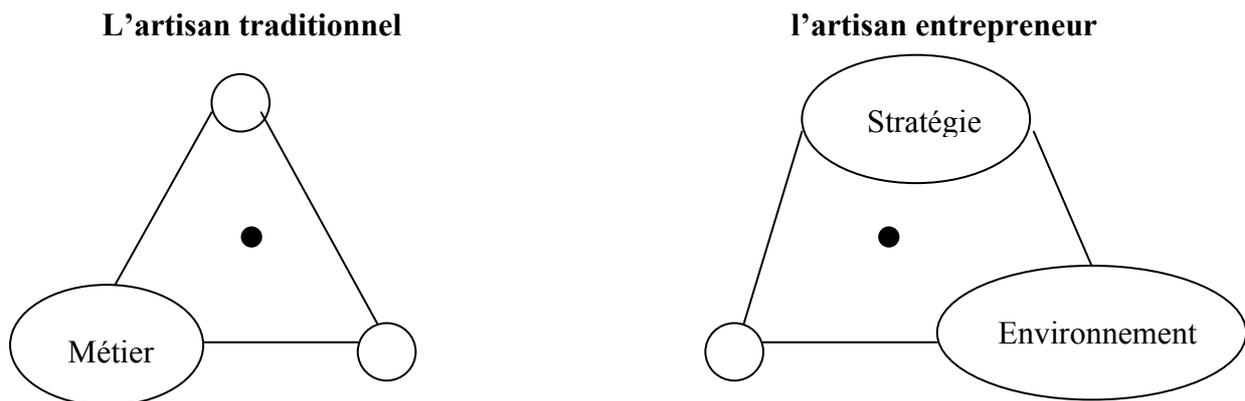
¹⁰ Les analyses statistiques menées sur les réponses à un questionnaire administré par voie postale à 346 artisans de Haute-savoie ont été faites en deux temps : premièrement, la classification de nos observations selon les variables relatives à chaque pôle et la construction, pour chaque pôle du modèle, d'une typologie ; deuxièmement, la vérification statistiques (croisement des typologies et test du chi-deux) des relations entre les typologies et l'identification des deux configurations identitaires type.

perception très artisanale du métier dans laquelle le savoir-faire détenu est considéré comme rare, pas ou peu reproductible, long à acquérir et difficile à transmettre ; une importante « myopie » vis à vis de l'environnement dont l'influence n'est pas perçue ou pas considérée comme déterminante dans le fonctionnement de l'entreprise ; des motivations à la création très artisanales centrées sur la volonté d'exercer de manière indépendante le métier que l'on aime, associées à des objectifs stratégiques qui privilégient le maintien, le statu quo et la pérennité de l'entreprise.

- La seconde configuration, celle de « l'artisan entrepreneur » qui se caractérise par : une hypertrophie du pôle « perception de l'environnement » qui traduit une vigilance sur les évolutions de cet environnement et notamment celles qui sont susceptibles d'affecter la technique et l'exercice du métier ; un projet d'entreprendre et des objectifs stratégiques orientés vers l'expansion mais aussi la rationalisation de la gestion de l'entreprise ; une perception « sans particularités » du métier qui traduit le fait que l'entreprise n'est pas focalisée sur l'exercice du métier.

La figure suivante permet de visualiser ces différences en faisant apparaître l'hypertrophie ou l'atrophie de certains pôles.

Figure n°4 : Les deux configurations du système identitaire artisanal



Entre ces « deux types purs », il faut vraisemblablement admettre l'existence de configurations dont les caractéristiques identitaires sont plus contrastées. Au sein de notre échantillon, on ne comptait en effet que 30 % des entreprises correspondant à l'un ou à l'autre de ces deux types purs. Cela dit, la configuration « artisan traditionnel » représentait plus de 70% des entreprises appartenant à l'un ou à l'autre de ces types purs, contre 30% pour la configuration « artisan entrepreneur ». Ce dernier résultat permet alors de considérer que cette première « forme identitaire » est majoritaire dans l'artisanat.

3.2 L'évolution de la TPE artisanale : la dialectique continuité – rupture ou reproduction - transformation

A ce dernier stade, il reste à explorer les réponses théoriques aux questions de la nature et des déterminants de l'évolution des TPE artisanales.

En ce qui concerne la première question, la conception de l'entreprise artisanale retenue ci-dessus conditionne aussi la nature du processus d'évolution que l'on peut lui attribuer. En

d'autres termes, si le choix d'une conception identitaire est le plus pertinent pour décrire la TPE artisanale, le devenir de ce type d'organisation doit alors être envisagé dans le cadre d'une approche fondée sur le changement d'identité et de métier. Conformément aux principes théoriques de fonctionnement d'un système, le système identitaire artisanal est une entité en mouvement perpétuel (G. Morgan, 1989). Son fonctionnement s'inscrit alors dans « *une dialectique ordre / désordre* » (E. Morin dans A. Desreumeaux, 1992) qui implique la coexistence de la permanence et du changement. Dans le cadre de l'interaction permanente que la TPE artisanale entretient avec son environnement, l'instabilité ou les forces de changement que nous avons identifiées vont se diffuser à l'intérieur. Difficile alors de ne pas envisager que le devenir des TPE artisanales soit synonyme de changements. Deux types de changements peuvent alors intervenir¹¹ :

- le premier est un changement de l'un ou de plusieurs pôles du système identitaire de l'entreprise artisanale (profil du dirigeant, objectifs stratégiques et projet d'entreprendre, perception du métier, perception de l'environnement), qui ne conduira qu'à des évolutions mineures n'altérant pas la nature et l'essence du système identitaire. On parlera alors d'un processus de **reproduction ou de continuité identitaire**

- le second est un changement plus profond dans lequel la modification d'un ou de plusieurs pôles du système identitaire de l'entreprise artisanale conduiront à une mutation des caractéristiques héréditaires et fondamentales de ce dernier, à un changement de l'identité de l'entreprise artisanale. On désignera cet autre processus par les termes de **transformation ou de rupture identitaire**.

En ce qui concerne les déterminants d'un tel processus d'évolution, qu'il conduise à la reproduction ou à la transformation, il semble raisonnable d'adopter une position intermédiaire entre déterminisme environnemental et volontarisme managérial et de plaider pour une explication théorique contingente. En d'autres termes, il s'agit de considérer comme contingents et non antinomiques, l'influence de l'environnement et celle de l'artisan - chef d'entreprise.

La littérature sur l'artisanat en particulier (M. Auvolat, 1990) et plus largement sur les TPE tend à privilégier la dépendance vis à vis de l'environnement. Les forces ou pressions identifiées dans notre première partie et par exemple les pressions que subissent, de la part de leurs donneurs d'ordres, les entreprises appartenant au secteur du travail des métaux et notamment les sous traitants du décolletage illustrent cette réalité.

Cependant, l'importance du rôle du dirigeant dans le fonctionnement du système de gestion des TPE et PME, ainsi que les caractéristiques spécifiques de l'artisan chef d'entreprise, permettent aussi de défendre une explication plus «volontariste» de l'évolution. Le développement rapide de certaines entreprises artisanales dans des activités à faible croissance du marché (boulangerie, boucherie...) ou, à l'inverse, le maintien de petites structures «traditionnelles» dans des activités et des métiers en mutation permanente (habillement, bâtiment, décolletage...) illustrent à leur tour cette hypothèse (M. Auvolat, 1991).

En conséquence, un raisonnement en termes d'alternative ne paraît pas, au moins dans l'artisanat, de nature à rendre compte de la diversité des situations, tant en termes d'activités, de marchés, de clientèles, que de motivations, d'entrepreneurs et de projets d'entreprendre.

¹¹ La plupart des auteurs (W.R. Ashby, J.G. March, P. Watzlawick...) considèrent qu'il existe deux modes fondamentaux de changement : le premier prend place au sein d'un système sans que ses caractéristiques principales soient modifiées ; le second correspond à une modification des caractéristiques, de l'équilibre du système et donc le système lui-même. Ce n'est plus un changement à l'intérieur du système mais un changement du système lui-même.

Le processus de modification du système identitaire de l'entreprise artisanale admet donc des ressorts internes et externes agissant simultanément, ce qui laisse une large palette de possibilités en matière de dosage de leur influence respective. Cette conception relativiste ou contingente du devenir de ces TPE n'entre d'ailleurs pas en contradiction avec la représentation «homogénéisatrice» de l'entreprise artisanale en termes de système identitaire, pour deux raisons principales : tout d'abord, l'existence d'une identité artisanale forte, facteurs d'homogénéité au sein du Secteur des Métiers n'est pas incompatible avec des identités de métier divergentes d'une activité à l'autre. Autour d'un modèle général, peuvent donc graviter certaines variantes et certains systèmes identitaires plus ou moins éloignés de «l'idéal-type», notamment en termes de relations avec l'environnement et donc de dosage entre dépendance et autonomie. Ensuite, une identité n'est pas figée ; elle se modifie, éventuellement se transforme, dans le temps. Si l'on considère que l'influence du dirigeant et celle de l'environnement sont deux forces qui s'appliquent conjointement au système identitaire artisanal, l'intensité de chacune est susceptible de varier au cours du temps.

Conclusion

En conclusion, on rappellera tout d'abord qu'il s'agissait ici d'aborder la question du devenir des TPE artisanales au travers d'un prisme dans lequel identité artisanale, identités de métiers et identités de chaque TPE artisanales sont imbriquées de manière gigogne. Les arguments avancés montrent que, dans un environnement macro économique donné, le devenir ou l'évolution de chaque TPE artisanale ne sera pas seulement la résultante de ses choix autonomes. Ce sera aussi, à des degrés variables, la résultante des actions menées par son institution de tutelle et la conséquence des modifications «exogènes» dans la manière d'exercer son métier. Ils confortent ainsi la nécessaire prise en compte de la spécificité identitaire de cet ensemble institutionnel mais aussi de chaque entreprise qui le compose.

Il convient ensuite de souligner sur les plans théorique, méthodologique et pratique ou managérial, les apports de ce propos.

Sur le plan théorique, la lecture identitaire du devenir ou de l'évolution des TPE artisanale que nous proposons attribue, à l'instar de L.G. Zucker (1986), un rôle non négligeable à la structure sociale formelle (les institutions artisanales) et pose le délicat problème du passage du collectif à l'individuel : quelle est l'influence réelle des actions institutionnelles menées par le Secteur des Métiers sur ses ressortissants ? Cela, d'autant plus que l'identité artisanale mais aussi l'identité de métier sont peut être avant tout des représentations sociales (J.C. Abric, R. Mardella, 1983, B. Zarca, 1986) et que le comportement d'un individu (en l'occurrence l'artisan chef d'entreprise) est régi par son propre système de représentation. On peut alors avancer que le devenir de chaque TPE artisanale sera influencé par la représentation sociale que se fait son dirigeant non seulement de son métier mais aussi de son environnement.

Sur le plan de l'apport méthodologique, outre l'identification des principaux facteurs et modalités d'évolution des TPE artisanales, notre grille plaide pour une vision élargie de la TPE artisanale et de son évolution. Tout d'abord, parce que le modèle identitaire est un moyen, pour l'analyse, de réduire l'hétérogénéité artisanale tout en admettant la diversité des « profils » sur le continuum artisan traditionnel – artisan entrepreneur. Ensuite, parce que le concept d'évolution identitaire offre la même liberté en laissant entrevoir différents degrés sur le continuum reproduction / continuité – transformation / rupture.

Enfin, et en dépit des limites inhérentes à ce type de travail, cette approche présente déjà, à nos yeux, un intérêt pratique ou managérial. Elle ouvre notamment sur la double nécessité de

la gestion de l'identité artisanale, pour l'institution et les instances représentatives du secteur des Métiers, et de la gestion de leur propre identité, pour chacune des entreprises appartenant à cet ensemble institutionnel. En effet, au regard de tous les éléments identifiés, il semblerait que l'artisanat soit actuellement à une étape charnière de son histoire au cours de laquelle son identité tend à se diluer. Devant son incapacité relative à se reproduire à l'identique, ne serait-ce que quantitativement, le Secteur des Métiers doit gérer son ouverture sur de nouveaux métiers, nouveaux dirigeants et nouveaux salariés. De même, à l'intérieur de chaque TPE artisanale, face à l'évolution des conditions concurrentielles et d'exercice du métier, les artisans doivent gérer « l'éloignement du métier » qu'elles engendrent. Finalement, si l'on admet que nos sociétés et le capitalisme qui les structure sont aujourd'hui en transition voire pour certains en rupture, on ne peut que défendre l'idée d'un artisanat en devenir...

Bibliographie

- Auvolat M. , Lavigne M. , Mayere A. , (1985), *L'artisanat en France, réflexion générale et prospective*, La Documentation Française.
- Auvolat M., (1990), « Etudes et recherches sur l'artisanat : analyse de la production des années 80 », IRPEACS-CNRS, Ministère du Commerce et de l'Artisanat, Direction de l'Artisanat.
- Auvolat M., (1991), « L'étude stratégique sur l'avenir de la Boulangerie-Pâtisserie Française », IRPEACS-CNRS, Ministère du Commerce et de l'Artisanat, Direction de l'Artisanat.
- Abric J.C., Mardella R., (1983), « Les représentations sociales de l'artisan et de l'artisanat », GIFRESH/CEPAM, Paris.
- APCE (2000), *La reprise vaut la peine qu'on s'en préoccupe*. Site du Ministère de l'Economie et des finances.
- APCM (1995), *Jean Paquet, l'artisanat vu par un humaniste*, APCM.
- Bréchet J.P., (1996), *Gestion stratégique : le développement du projet d'entreprendre*, Editions ESKA.
- Desreumaux A., (1992), *Introduction à la gestion des entreprises*, Armand Colin.
- Doz Y., (1994), « Les dilemmes de la gestion et du renouvellement des compétences clés », *Revue Française de Gestion*, Janvier-Février, n° 97, pp. 92 - 104.
- Hoffsteter C., Ramanantsoa B., (1981), « La maîtrise de l'identité par la gestion du processus de focalisation : une nouvelle donnée stratégique ? », *Direction et Gestion*, n° 4, pp. 19 - 33.
- Hubert T. (2004), « Artisans qui êtes-vous ? », *Le monde des artisans*, Juillet – Août.
- Julien P.A., Marchesnay M., (1988), *La petite entreprise, principes d'économie et de gestion*, Vuibert, Gestion.
- Larcon J.P., Reitter R., (1979), « L'identité de l'entreprise, un facteur-clé de sa survie », *Direction et Gestion*, n° 3, pp. 11 - 16.
- Larcon J.P., Reitter R., (1979), *Structures de pouvoir et identité de l'entreprise*, Nathan.
- March J.G., (1988), *Décisions et organisations*, Les Editions d'organisation.
- Morgan G., (1989), *Image de l'organisation*, Presses Universitaires de Laval.
- Mucchielli A., (1992), *L'identité*, Presses Universitaires de France.
- Picard C., (2000), *La dynamique d'évolution de l'entreprise artisanale à la PME : une analyse en termes de changement d'identité*, Thèse de doctorat, Université de Savoie, Janvier.
- Rojot J., Bergmann A., (1989), *Comportement et organisation*, Vuibert, Gestion.
- Thévenard-Puthod C., Picard C., (2002), *Les facteurs clés de succès de la transmission d'entreprises artisanales*, Colloque « Les enjeux de la transmission d'entreprise », GESEM.
- Thévenard-Puthod C., Picard C., (2004), « La reprise de l'entreprise artisanale : spécificités du processus et conditions de sa réussite », *Revue Internationale PME (RIPME)*, volume 17, N° 2 – 2004.
- Watzlawick P., Weakland J., Fisch R., (1975), *Changement, paradoxes et psychothérapie*, Editions du Seuil.
- Weber M., (1920), *Economie et société*, Plon, 1971.
- Zarca B., (1986), « L'artisanat et ses valeurs : une légitimité remise en cause », *Consommation et mode de vie, CREDOC*, Novembre.
- Zarca B., (1986), *L'artisanat français, du métier traditionnel au groupe social*, Economica.
- Zucker L.G., (1986), « Production of trust : institutional sources of economic structure », *Research in organizational behavior*, n° 8.